

ADA
Société Anonyme au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse, 92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous informer sur la gouvernance d'entreprise.

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous indiquons que lors de sa séance du 9 novembre 2021, votre Conseil d'Administration a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale de la Société et a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

En conséquence, Monsieur Nicolas ROUSSELET assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandataires de la société

Les mandataires de la société sont :

- Monsieur Nicolas ROUSSELET, Président Directeur Général ;
- La société Groupe Rousselet représentée par Madame Constance McKay, Administrateur ;
- La société EDA, Administrateur, représentée par Monsieur Jérôme PLOUSEAU ;
- Monsieur Christophe PLONEVEZ, Administrateur.

Liste des mandats et fonctions exercées par chaque mandataire

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Administration et contrôle de la Société

Nous vous précisons que les mandats d'administrateur de :

Monsieur Nicolas ROUSSELET

Et de la société Groupe Rousselet représentée par Madame Constance MCKAY,
viennent à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Sur proposition du Président, nous vous proposons de les renouveler pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Liste des rémunérations et avantages de toute nature, versés par la Société, les Sociétés contrôlées et la Société contrôlante aux mandataires sociaux : néant

Liste des engagements de retraite et assimilés versés par la Société, les sociétés contrôlées et la société contrôlante : néant

Liste des autres avantages viagers : néant

Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Nous vous précisons qu'une convention entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du code de commerce a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de celles qui se sont poursuivies, qu'ils retracent dans leur rapport spécial.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société

1/ Nomination et remplacement des administrateurs - Articles 14, 15 et 16 des statuts

Aux termes des articles 14, 15 et 16 des statuts, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, pour une durée de six ans, renouvelable.

Une personne morale peut être administrateur mais elle doit, dans les conditions prévues par la loi, désigner une personne physique qui sera son représentant permanent au sein du conseil d'administration.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer, dans les plus brefs délais, l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Si au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si en cours de mandat il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

2/ Modifications statutaires – articles 40 et 41 des statuts

« L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions (art. 41, al.1).

« L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être reportée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté par correspondance (art.40).

Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier quant à l'émission ou au rachat d'actions

Voir annexe « Tableau des délégations »

Tableau des délégations de pouvoir au Conseil pour les augmentations de capital

Voir annexe « Tableau des délégations »

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sauf si cette divulgation, hors les cas de divulgations obligatoires, porte gravement atteinte à ses intérêts

Néant

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts responsables ou par des personnes auxquels ils sont étroitement liés sur leurs titres (art. L621-18-2 et R621-43-1 du CMF)

Néant.

Fait à CLICHY,
Le 30 mars 2022

Le Conseil d'administration

Liste des administrateurs

Concernant

SA ADA
22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY

Société EDA

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Administrateur ADA

Société GROUPE ROUSSELET

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Directeur Général SAS HOMEBOX
Administrateur ADA
Administrateur COPAGAU
Administrateur COPAGLY
Administrateur TAXITEL
Administrateur G7
Administrateur G7 TAXI SERVICES HOLDING
Administrateur FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT
Administrateur MOBILBOX
Administrateur S.I.T.E.
Administrateur HOMEBOX CANNES
Administrateur LES BOXES DE DECINES

M. PLONEVEZ Christophe

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Administrateur SA ADA
Administrateur SA E D A
Administrateur SA INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT GESTION
Gérant EURL ADA COURTAGE
Gérant EURL ADA SERVICES
Gérant SARL POINT LOC
Gérant SARL MOOVENDI
Gérant SARL MOOVIN
Gérant SARL ADA DEVELOPPEMENT
Gérant SARL TRANSPORT ADA
Gérant SARL ADA EXPRESS

M. ROUSSELET Nicolas

Fonctions dirigeantes de cet administrateur

Président	SAS COPAG
Président et membre du Comité Administration	SAS GROUPE ROUSSELETNS
Président Directeur Général - Administrateur	SA ADA
Président Directeur Général - Administrateur	SA EDA
Président du CA - Administrateur	SA COPAGAU
Président du CA - Administrateur	SA COPAGLY
Président du CA - Administrateur	SA TAXITEL
Président	SA FINANCIERE CLICHY ANATOLE France
Président du CA - Administrateur	SA FINANCIERE LOGIMMO ET DEVELOPPEMENT
Président du CA - Administrateur	SA MGF LOGISTIQUE
Président	SA HOMEBOX
Président Directeur Général - Administrateur	SA SOCIETE IMMOBILIERE TOULOUSE ENTREPOTS (S.I.T.E.)
Président du CA - Administrateur	SA HOMEBOX CANNES
Président	SAS NOVARCHIVE HOLDING
Président	SAS TAXI DEVELOPPEMENT
Président	SAS ARMADILLO SELF STOCKAGE
Administrateur	SA MOBILBOX
Président du CA - Administrateur	SA G7 TAXI SERVICES HOLDING
Président	SAS SEVENTY
Président Directeur Général - Administrateur	SA G7
Président	SAS SQUARE FOOT SELF STORAGE
Président	SAS NOVARCHIVE PARTICIPATIONS
Président	SAS HB PARTICIPATIONS
Gérant	EURL INITIATIS
Gérant	SARL G7 CAPITAL
Gérant	SARL COPAG PARTICIPATIONS
Gérant	SARL BOX RENT
Gérant	SNC ANATOLE France
Gérant	SNC ASSISTANCE ET CONSEIL
Gérant	SNC LES CHARTREUX
Gérant	SNC GARAGE DES TAXIS G7
Gérant	S.C.M. PARIS REGIONS
Gérant	EURL S.E.G.F.
Gérant	SCI CLICHY GEORGE V
Gérant	SCI SEINE COLOMBES
Administrateur	GIE G7 RADIO RAD'ART APPEL

TABLEAU DES DELEGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Autorisations en cours

	AG	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation
autorisation d'acquisition 10 % des actions de la société	n° de la résolution AGM du 23/06/2021 5ème résolution	18 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
Réduction du capital par annulation d'actions en cas de rachat de ses propres actions	AGM du 23/06/2021 6ème résolution	18 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	
Stocks-options attribution d'options d'achat d'actions	AGM du 24/06/2020 7ème et 8ème résolutions	38 mois à compter de l'AGM	10 % du capital	